

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



CLASSES

Nous vous invitons à lire attentivement les conditions générales de vente ci-dessous.

Le village vacances appartient à toutes les personnes qui y séjournent. Elles se doivent de le respecter dans leurs actes et propos, afin de faire en sorte que tous puissent y goûter une saine atmosphère de bonne humeur et de repos.

Pour rendre définitive votre réservation, nous vous invitons à :

- Nous adresser votre contrat de réservation dûment complété,
- Nous verser à titre d'acompte la somme de 20% de votre séjour par chèque, virement, carte bancaire ou chèques ANCV,
- Nous verser la somme de **55 €** au titre des droits d'inscription obligatoires correspondant aux frais de dossier de **40 €** par séjour et de l'adhésion à l'association des Maisons Familiales de Seyne les Alpes, gestionnaire de **Lou Riouclar**, fixée à **15 €** par année civil.

L'adhésion à l'association des Cap Alpes Provence est facturée par année civile, les frais de dossier sont exigibles à chaque séjour. Le droit d'inscription est acquis à l'œuvre dans tous les cas, l'acompte sera défalqué du montant de votre facture. Le solde de votre séjour devra être réglé à l'association 30 jours avant le début du dit séjour.

Le solde de votre séjour devra être réglé à l'association comme suit, sauf disposition contraire du contrat :

- 20 % à la signature du contrat,
- 40 % du séjour 30 jours avant votre arrivées,
- Le solde sur présentation de la facture en fin de séjour.

Conformément à la législation, **nous vous offrons la possibilité de souscrire une assurance annulation auprès de GRITCHEN**, courtier en assurance, d'un montant de 2.90% de votre séjour (hors frais de dossier et adhésion). Si vous souhaitez la souscrire, vous devez cocher la case sur le contrat.

Dans tous les cas de figure, votre liste de participants devra nous être communiquée, à minima, 30 jours avant le début de votre séjour.

Seuls les enfants présents lors du séjour seront facturés. La gratuité est accordée à 1 enseignant / classe dans la mesure où l'effectif payant : 1 gratuités par 24 élèves payants.

La gratuité chauffeur est, elle, automatique.

Afin de faciliter le financement de votre projet, nous pouvons, si vous le souhaitez, vous offrir pour l'une ou l'autre des manifestation que vous organiserez dans votre école ou collège, un lot d'un séjour d'un week-end pour 2 personnes en pension complète à **Lou Riouclar**.

Les chambres, le jour du départ, doivent être libérées pour **9h00**.

La piscine est un espace non surveillé. Toute classe qui s'y baigne le fait sous sa responsabilité, du chef d'établissement scolaire, Lou Riouclar se dégageant de toute responsabilité sur ce point.

L'espace Balnéo (spa, hammam, sauna) est un lieu exclusivement réservé aux adultes.

Les avant programmes d'activités "type", fournis lors de l'établissement de votre contrat, sont susceptible modifications suivant la météo de votre séjour.

Votre médiateur de la consommation: CM2C, 49 rue de Ponthieu 75008 PARIS, @ : cm2c@cm2c.net
<https://cm2c.net/>

Les données à caractère personnel, recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par Lou Riouclar dans le but de procéder à votre inscription et au paiement de votre séjour. Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant et vous avez la possibilité de les faire rectifier ou supprimer en vous adressant à contact@louriouclar.com ou à l'adresse suivante (Lou Riouclar - 04340 Méolans-Revel). Ces données seront conservées trois ans à compter de notre dernier contact. Vos coordonnées bancaires ne sont pas stockées.